



Commune de Tannay

Tannay, le 22 septembre 2020/sb/10.03

**Préavis N° 53**

**Au Conseil communal de Tannay**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF À LA DEMANDE DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL  
DE PASSER DE 40 À 35 CONSEILLERS DÈS LA PROCHAINE LÉGISLATURE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu des difficultés qu'il y a dans une petite commune comme la nôtre, à trouver des candidats, le Président du Conseil communal ainsi que le bureau du Conseil, ont émis le souhait que l'on puisse diminuer, dès la prochaine législature, le nombre de conseillers, en le passant de 40 à 35.

La Municipalité soutient cette proposition que la Loi sur les Communes (LC art. 17) autorise et vous propose de l'adopter.

**DÉCISION**

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 53,

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- **d'approuver le passage de 40 à 35 conseillers dès la prochaine législature.**

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  
Serge Schmidt



La Secrétaire adj. :  
Sécolène Brouet

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY